

De : VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan

Envoyé : mercredi 11 août 2021 10:57

À : VERMEULEN Marcel; CUMPS Fabrice; COPPENS Nathalie

Objet : Question écrite

A l'attention du Collège

Des travaux de terrassement importants sont réalisés à l'heure actuelle sur un terrain situé à l'arrière du 550 avenue d'Itterbeek (entre l'avenue d'Itterbeek et la rue de Papillons) dans une parcelle qui, sauf erreur de ma part, est en zone verte au PRAS.

Peut-on me dire à quoi correspondent ces travaux, à quelle demande de permis d'urbanisme et d'environnement sont-ils liés et dans quel objectifs sont-ils menés. Ne remettent-ils pas en cause la préservation de la zone verte de Neerpede ?

Je vous remercie de vos réponses.

Gaëtan Van Goidsenhoven

Conseiller communal

Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN

Conseiller communal - Gemeenteraadslid

Anderlecht, le 19 août 2021



A l'attention de Monsieur Van Goidsenhoven,
Conseiller communal

Votre personne de contact : Mme Audrey DUSSARD

Concerne : travaux avenue d'Itterbeek, 550

Monsieur le Conseiller communal,

Un permis d'urbanisme a été délivré pour ce terrain le 21/01/2021 (réf. PU51210).
Le permis a pour objet de transformer la nature d'un terrain de football en gazon naturel par une pelouse synthétique.

Cette parcelle est bien située en zone agricole au PRAS et doit donc faire application de la prescription particulière 17 du PRAS en ce que le projet impacte la zone.

Cependant, cette prescription indique qu'en cas d'inexploitation (moyennant enquête publique), cette zone peut bénéficier des prescriptions applicables dans les autres zones d'espaces verts. La zone verte étant essentiellement affectée aux éléments du paysage dont la végétation. Il est également précisé que le rôle récréatif est envisageable à condition que l'état de la zone soit maintenu.

La situation existante de cet endroit ne correspondant plus à la situation de droit, due entre autres à l'abattage d'une trentaine d'arbres à hautes tiges (peupliers d'Italie) et au changement de nature du terrain principal.

La parcelle en situation de droit se compose d'un terrain de football de 2.520m² en gazon naturel. Cette infrastructure est d'ailleurs utilisée depuis les années 70.

La parcelle jouxte celle du terrain principal de 5.900 m² qui révèle d'après les photos aériennes que le gazon naturel de ce terrain a été changé entre 2004 et 2009 par un revêtement synthétique et la rangée d'arbres a été abattue entre 2018 et 2019.


Le projet propose donc de remplacer le gazon naturel du terrain secondaire en pelouse synthétique sans remplissage.

Cette demande a fortement été motivée afin de répondre aux besoins de développement de l'infrastructure et de pouvoir augmenter sa fréquentation annuelle.

J'espère avoir pu dissiper vos craintes et celles des citoyens que vous représentez. Je reste bien sûr à votre disposition.

Je vous remercie.

Par ordonnance,
Marcel VERMEULEN



Secrétaire communal,

Par délégation,
Alain KESTEMONT



Echevin de l'Urbanisme et de
l'Environnement